



**DEUXIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE
TRANSFRONTALIER DU PROJET PROMOTION DE LA
SECURITE COMMUNAUTAIRE ET DE LA COHESION SOCIALE
DANS LE LIPTAKO-GOURMA**

RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX

Mali, Bamako le 30 Octobre 2018

1. Le mardi 30 octobre 2018, s'est tenue à Bamako, au Mali, la seconde session du Comité de pilotage transfrontalier du projet « **Promotion de la Sécurité Communautaire et de la Cohésion Sociale dans le Liptako Gourma** ».
2. Précédée par une réunion technique tenue les 28 et 29 octobre, la session du comité de pilotage a connu une participation effective des 27 membres, composés de représentants des autorités administratives et des populations bénéficiaires des trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger), des Coordonnatrices Résidentes du Système des Nations Unies au Mali et au Burkina, ainsi que du représentant de celle au Niger. Elle a aussi enregistré la présence de participants non membres, composés de staffs des bureaux PNUD et des Secrétariats du Fonds de Consolidation de la Paix des trois pays, du Coordonnateur de l'Unité de gestion du projet, ainsi que des volontaires du projet du Mali, qui ont, avec le Coordonnateur assuré le secrétariat de la session. La liste de présence est annexée au présent rapport.
3. La cérémonie d'ouverture de la session du comité de pilotage a connu en plus des membres dudit comité, la présence des plus hautes autorités maliennes, en l'occurrence le Ministre de la Justice, Garde des sceaux du Mali, Monsieur Tiena Coulibaly, le Secrétaire général et le Conseiller Technique du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Au titre, des partenaires, la session a enregistré la présence d'un représentant de la MINUSMA.
4. L'ouverture de la session a été marquée par le mot de bienvenue de Madame **Mbaranga Gasarabwe**, Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Mali au nom des Nations Unies, à l'ensemble des participants. Son allocution a été suivie du discours d'ouverture du Ministre de la Justice, Garde des sceaux du Mali, Monsieur Tiena Coulibaly qui assure l'intérim de Mme le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.
5. La Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Mali, à l'entame de son propos a exposé la problématique sécuritaire et de développement de la région du Liptako Gourma, qui justifie la pertinence du projet. Dans son discours, elle a, après avoir rappelé la genèse, et les objectifs du projet, relevé la nécessité d'une synergie d'action entre les trois Etats au regard de son caractère transfrontalier : « Ce projet innovant par son aspect régional veut aussi faire de la sécurité une question participative. Les Forces de Défenses et de sécurité ont leur rôle à jouer, et les communautés sont également des acteurs de leur propre sécurité. C'est donc collégalement que doivent être prises les décisions qui impactent les communautés. Ainsi, la confiance brisée entre les populations qui se sentent livrées à elles-mêmes, comme l'indique une enquête de perception commanditée par les Forces de Défenses et de Sécurité du Niger, pourra être restaurée et la sécurité améliorée. » Relativement au caractère régional du projet, elle a rappelé la nécessité de la mise en place et de l'harmonisation des systèmes d'alerte précoce afin d'éviter qu'une menace identifiée à une frontière ne se traduise en un incident sécuritaire de l'autre côté ». Elle a par ailleurs exhorté les membres du COPIL à explorer les efforts d'accélération de

la mise en œuvre du projet et à évaluer les conditions d'une éventuelle extension. Avant de clore son propos, la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Mali a exprimé toute sa gratitude aux autorités des trois pays concernés par le projet pour leur engagement dans sa mise en œuvre. Aux représentants des communautés bénéficiaires, elle a demandé de rester vigilantes et mobilisées autour des différentes activités du projet, gage de sa réussite. Enfin, au nom de ses collègues du PNUD et au sien propre, elle a réitéré la disponibilité des Nations Unies à œuvrer aux côtés des gouvernements dans leurs efforts de consolidation de la paix, de renforcement de la cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté.

6. Prenant la parole à son tour pour le discours officiel d'ouverture, Monsieur le Ministre de la justice, Garde des sceaux, représentant son homologue des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, a tout d'abord souhaité, au nom du Président de la République et de son Gouvernement une chaleureuse bienvenue aux délégations du Burkina et du Niger. Il a par la suite salué la présence massive des membres du COPIL, qui témoigne des valeurs de fraternité et de solidarité légendaires qui ont toujours caractérisé les Peuples et les Etats des trois pays. Situait la rencontre du COPIL comme étant le fruit du partenariat qui existe entre les Nations Unies et les trois Etats, le Ministre de la justice a dans son adresse, rappelé les objectifs de la session et invité toutes les parties prenantes à un examen sans complaisance du chemin parcouru et à prendre les décisions idoines quant à la suite du projet. Avant de déclarer ouverts les travaux de la deuxième session du comité de pilotage transfrontalier du projet, il a réaffirmé la disponibilité du gouvernement du Mali à accompagner sa mise en œuvre.
7. Les travaux ont démarré avec un partage d'expériences. Madame la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unie au Mali, en sa qualité de présidente du COPIL, a invité certains membres du COPIL à faire un point sur la situation sécuritaire dans leurs zones respectives et à partager leurs expériences de gestion. Il s'agit notamment, des Gouverneurs du Tillabery au Niger et du Sahel au Burkina Faso, du Préfet d'Ansongo, des représentants des services de gestion des frontières du Mali et du Burkina Faso et du représentant des bénéficiaires du Burkina Faso. Les différentes interventions ont fait ressortir que la situation sécuritaire restait globalement préoccupante dans les trois pays, marquée par la mobilité de bandes armées qui se jouent des longues frontières qui échappent à un contrôle total des Etats. Le constat de la similarité des modes opératoires et les conséquences des actions des bandes armées sur les populations des trois pays ont permis à tous de reconnaître la nécessité de coordonner et d'harmoniser les textes et les actions afin de donner des réponses efficaces et efficientes à la menace sécuritaire aux différentes frontières.
8. La Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unie au Mali s'est, par la suite, momentanément retirée des travaux pour répondre à d'autres engagements. Elle a de ce fait cédé la présidence de la séance à son homologue, la Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina. Avant de poursuivre les travaux, celle-ci a tenu à remercier son homologue du Mali pour la patience et la compréhension dont elle a fait

montre tout au long du processus de recrutement du coordonnateur du projet, conduit par le Burkina qui abrite l'Unité de Coordination Transfrontalière et qui a connu beaucoup de péripéties et ralenti la mise en œuvre du projet.

9. Ces préalables ont ensuite été suivis du déroulé proprement dit du programme de la réunion qui s'est principalement articulé autour de la présentation du rapport consolidé de mise en œuvre du projet et du plan de travail global révisé. Ces deux présentations ont été suivies chacune d'examen, d'amendement et de validation.
10. Sur le rapport consolidé de mise en œuvre, les échanges ont surtout pris la forme de contributions en vue de l'amélioration de l'exécution du projet, de sa visibilité et la mobilisation des partenaires. Par rapport à l'amélioration de l'exécution du projet, les membres du COPIL ont principalement relevé la nécessité d'impliquer fortement les partenaires locaux. Pour ce qui est de la visibilité, les participants ont relevé la nécessité de mettre en place des outils et des mécanismes de communication susceptibles d'informer tous les partenaires (locaux, nationaux et internationaux) sur cette initiative novatrice et les résultats majeurs enregistrés par le projet. En matière d'outils, le COPIL a suggéré l'élaboration d'une brochure et d'un documentaire sur le projet. En lien avec la visibilité et la mobilisation des partenaires, les membres du COPIL ont également suggéré l'amélioration du rapport de mise en œuvre en y apportant plus de clarté au contenu, en relevant en plus des activités réalisées et en cours, ainsi que les défis déjà mentionnés, le contexte de mise en œuvre marqué par l'insécurité et en faisant ressortir l'engagement des parties prenantes pour l'atteinte des résultats. Concernant la mobilisation des partenaires et in fine les ressources, la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina et le Directeur Pays du PNUD au Mali ont relevé l'existence de plusieurs opportunités que le projet pourrait saisir, à condition qu'il obtienne des résultats probants et qu'une bonne stratégie commune soit mise en place par les trois pays. Sous réserve de l'intégration des améliorations soulevées, le COPIL a validé le rapport de mise en œuvre du projet.
11. Sur le plan de travail consolidé 2019 qui couvre la période de novembre 2018 à avril 2019 et qui porte sur la reprogrammation des activités non réalisées jusqu'en octobre 2018, les échanges se sont focalisés sur les activités 2.2.2 et 3.4.1. L'activité 2.2.2: « Organiser trois activités bilatérales (transfrontalières) socio-sportives entre FDS et populations » a fait l'objet de vifs échanges ayant porté sur son niveau de mise en œuvre (pays, transfrontalier). Au final, il a été retenu de conduire cette activité au niveau pays, le temps imparti au projet ne permettant pas de l'envisager au niveau transfrontalier. La faisabilité de l'activité 3.4.1: « Organiser et redynamiser les marchés transfrontaliers » a suscité également de vifs débats. A l'issue des échanges qui ont clarifié le contenu de l'activité, à savoir identifier un marché transfrontalier par pays et accompagner les comités de gestion avec des appuis non sécuritaires en vue de leur dynamisation, il a été décidé de son maintien. En plus de ces deux points qui ont retenu l'attention, les membres du COPIL ont relevé l'absence du budget et des partenaires de mise en œuvre dans le plan de travail. Ils

ont de ce fait approuvé le plan de travail sous réserve que l'Unité de Coordination intègre ces éléments.

12. De façon globale, le Comité de pilotage, tout en reconnaissant la particularité du projet compte tenu de son caractère transfrontalier et la spécificité du contexte d'intervention marqué une insécurité persistante, a exhorté l'Unité de coordination transfrontalière et les unités nationales de gestion du projet des trois pays à tout mettre en œuvre pour accélérer la mise en œuvre des activités dans des délais raisonnables. Prenant acte du retard de démarrage et du niveau de mise en œuvre des activités, le Comité de pilotage a instruit l'Unité de coordination du projet de soumettre une demande de prolongation sans coût additionnel du délai de mise en œuvre du projet pour une période supplémentaire de six mois.

13. Avant de clore les travaux, le Comité de pilotage a formulé les recommandations suivantes :

- **À l'équipe du projet** : de poursuivre la mise en œuvre des recommandations non réalisées du premier COPIL
- **Aux Bureaux Pays** :
 - de mener un plaidoyer auprès des Etats membres en vue d'harmoniser les textes liés à la gestion de la transhumance ;
 - et de rechercher des fonds pour l'élaboration d'une stratégie commune de mobilisation de ressources afin d'assurer la consolidation des acquis du projet et sa mise à l'échelle

14. En outre, il convient de noter qu'au cours des échanges du Comité de Pilotage, les participants des trois pays ont formulé, à la demande de Madame la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unie au Mali, par ailleurs Représentante Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies, des messages clés autour de leurs principales préoccupations pour servir de plaidoyer auprès de hautes instances. Les messages clés formulés par pays sont les suivants :

Pour le Burkina Faso

- Appliquer les accords bilatéraux déjà existants entre les trois 03 pays ;
- Privilégier les solutions endogènes pour la résolution des problèmes communs aux trois pays ;
- Mutualiser les moyens des 03 pays ;
- Encourager les Etats à la gestion effective des frontières (présence des FDS, de l'administration et autres services étatiques).

Pour le Niger :

- Renforcer la sensibilisation des populations afin d'établir la confiance des FDS ;
- Encourager les Projets (programmes) de coopérations transfrontalières.

Pour le Mali :

- Stabiliser la zone du Liptako Gourma à travers une forte mobilisation des services de

- défense et de sécurité;
- Responsabiliser les autorités régionales, les élus et les autorités traditionnelles et les leaders religieux ;
- Mettre en place un cadre bilatéral de coordination de haut niveau pour appuyer la mise en œuvre du projet ;
- Mettre en place un programme d'équipement en infrastructures.

15. **En conclusion** de la deuxième session du Comité de pilotage, la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Mali qui était revenue reprendre la présidence du Comité de Pilotage, a adressé ses remerciements, au nom du Système des Nations Unies à l'endroit des autorités des trois pays, des représentants des bénéficiaires pour leur mobilisation et leur participation aux travaux. Elle a également salué le travail du Comité technique qui a permis la tenue du Copil dans de bonnes conditions.

Ont signé :

Burkina Faso	Mali	Niger
Pour le Gouvernement ZAGRE LEONTINE Secrétaire Permanente de la Commission Nationale des Frontières 	Pour le Gouvernement LADJI SOGOBA Directeur National des Frontières 	Pour le Gouvernement IBRAHIM BOUKARY ABDOU Secrétaire Général de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix 
Pour le Système des Nations Unies METSI MAKHETHA  	Pour le Système des Nations Unies MBARANGA GASARABWE  	Pour le Système des Nations Unies ABDOU SOUMAILA  

Fait à Bamako au Mali, le mardi 30 octobre 2018